

SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Report			218,014 02	218,003 00
		DÉFENSE—Fin.				
		Traité No 7—Fin.				
		Commutation d'annuité,				
Crédit 163.....		Mme. Harriet Hunt, de la réserve Saint-Pierre, la seule requérante, 10 ans d'annuité, à \$5 00		50 00		
		Total, dépense.....				218,064 02
		Somme dé pensée en plus.....			62 02	

L. VANKOUGHNET,
Sous-sûrintendant général, *Affaires des Sauvages.*
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBT. SINCLAIR,
Comptable.